

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20260503_16/104
	Du 5 mars 2026 à 18 heures 30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 24 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 3 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 Objet : FINANCES- Rapport d'Orientation Budgétaire 2026	L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Christian ANDRE ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Sophie GIMENO ; Guillaume BARAGNON ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Alice BROSSETTE ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN ; Marcel DESPROGES Etaient absents excusés avec procuration : Antoine GIRON pouvoir à Sophie LINGERAT ; Marion BERLINE pouvoir à Sophie GIMENO ; Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI Etaient absents excusés sans procuration : Etaient absents non excusés sans procuration : -

Madame Odile GIOVANNELLI, Rapporteur,

Présente les éléments de contexte et d'analyse qui préfigurent les orientations en matière financière de la collectivité.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. Ils sont retracés dans la note de synthèse annexée au présent rapport.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 16 février 2026,

Le Conseil Municipal,
avec 9 abstentions d'Antoine GIRON, Sophie LINGERAT, Loïc CODOU, Elisabeth CRES, Patrick ETIENNE,
Alice BROSSETTE, Patrick AUGIER, Laurence MARTIN et Catherine ROCCO

PREND ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 9 mars 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance
Isabelle MAZAY

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>